

Mérignac, le 13 juin 2023

PROTOCOLE :

la DGAC provoque les personnels et prépare un conflit dur.

Sourde pour le moment aux revendications pourtant légitimes et justes des ICNA, elle assumera, si elle ne propose rien d'autre rapidement avec une version 2 radicalement différente, d'être à l'initiative d'une situation de régulation chaotique de l'espace aérien français dans les semaines et mois à venir. Elle sous-estime certainement le ras-le-bol général, transpartisan.

Les attentes

INFLATION ET RÉMUNÉRATION

Un rattrapage doit être initié à ce protocole.

Ainsi, les valeurs de nos primes doivent être augmentées avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023 pour contrebalancer la perte de pouvoir d'achat subie mais également équilibrer les efforts de productivité des ICNA.

Pour donner une idée à chacun, depuis 13 ans, **la perte de pouvoir d'achat** d'un ICNA en fin de carrière a été d'environ **600 € net par mois** (différentiel entre l'augmentation reçue ~ + 12% et l'inflation constatée ~ + 23%).

Dans le même temps, hors COVID, les gains de productivité, d'adaptabilité et de flexibilité ont été énormes au seul profit des compagnies aériennes.

Ce pourcentage d'**augmentation** de salaire attendue doit donc être à **deux chiffres**.

RETRAITE

Avec la nouvelle loi sur les retraites, les ICNA voient leur âge de départ à la retraite augmenté de deux ans (ouverture des droits), leur taux de remplacement restant figé à environ 37% du dernier salaire à 59 ans (annulation de la décote) !

Pire, compte tenu de ce que nous évoquons sur la perte de pouvoir d'achat, ce taux a donc aussi mécaniquement baissé si nous comparions au salaire que nous devrions avoir si nous avions suivi l'inflation.

Afin de compenser cette inégalité et conformément aux déclarations du ministre de la fonction publique indiquant que tous les fonctionnaires sont selon lui a au moins 50% du dernier salaire prime incluse (*ben non ! Pas nous !*), les ICNA doivent obtenir a minima dans ce protocole :

- **l'accès au HEB Bis** :
700 € brut de plus de salaire entre HEA 3 et HEB Bis 3 (environ 400 € de plus à la retraite)
- une nette amélioration de l'ATC sur lequel nous cotisons avec une participation bien plus importante du budget annexe avec comme cible :
 - le doublement de la durée d'ici 2030 ;
 - et une augmentation significative des montants.

La situation

1,5% sur le point d'indice: le gouvernement se moque de ses fonctionnaires !

Le 12 juin, le ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, a annoncé une hausse de 1,5% seulement de la valeur du point d'indice, à compter du 1er juillet 2023 visant à "répondre aux enjeux de pouvoir d'achat"!!

On s'étrangle !, car c'est bel et bien d'appauvrissement des fonctionnaires dont on parle avec une inflation toujours à +5,1 % sur un an en mai.

(Rappel : inflation année 2022 + 5,2%)

Pour un ICNA, cette hausse représentera ainsi 0,6% de son salaire. Cette question nécessite donc une réponse au niveau du protocole sur nos primes.

Pas encore d'arbitrage

Tant que la nouvelle loi « retraite » qui a vu s'affronter gouvernement et syndicats (soutenus par plus de 70% de la population) n'était pas sécurisée, cette question ne pouvait être abordée sérieusement avec le gouvernement.

Pourtant la DGAC et l'Etat connaissent bien la problématique des contrôleurs français avec le taux de remplacement le plus bas de la fonction publique.

De surcroît, ils savent aussi l'inégalité qui existe avec nos collègues européens intégrant pour bon nombre d'entre eux cette donnée retraite dans la redevance.

Il est temps de stopper l'hémorragie.

Les demandes des ICNA sont légitimes et raisonnables en comparaison de ce que perçoivent par la redevance et les taxes nos collègues européens à la retraite, qui partent de surcroît plus tôt !

Outil de contrôle

Comment ne pas être inquiets de ce qui nous attend quand on voit les reculs et bugs que subissent nos collègues (cf. dernière COM de LFMM).

Après plus de 2 Milliards d'euros investis, soit près de 100% de notre budget annuel de la DGAC, nous en sommes réduits à un système moins performant que 3E mettant en jeu la sécurité et réduisant la capacité. On est « très...très...très » loin des promesses des plaquettes sur papiers glacés de la communication de la DSNA !

Nous sommes tous dépités de cette situation, mais impossible de faire marche arrière, pas de plan B comme dirait l'autre.

Il est donc prioritaire qu'une nouvelle version du logiciel intégrant a minima le même niveau que 3E soit mis en service le plus rapidement possible (deadline LFBB Hiver 2026 selon le calendrier bisounours, ou Automne suivant selon les IESEA), mais aussi que des comptes soient enfin demandés à l'industriel ayant facturé cette honte.

Le fiasco et le scandale 4F!

Notre DSNA le sait bien et a eu du mal à y croire quand il a pris ses fonctions, tant cette catastrophe industrielle est grande. Mais sans alternative, la DSNA est passée en force à Reims puis à Aix en prenant des risques. Les ICNA se débrouilleront disait-on ! Mais ce n'est pas responsable et la sécurité est en danger.

La modernisation 4F de la DGAC, c'est du recul technologique ! Le protocole doit ainsi porter des engagements forts pour rattraper les défaillances.

La faillite de 4F actuelle ne doit pas faire oublier non plus la situation des Tours de contrôle (DOM et POM compris) qui sont restés figés aux pires du siècle dernier et dont les systèmes ne peuvent même pas, ou mal, pour le moment communiquer avec 4F. Ce n'est pas une question politique, c'est de la sécurité !

Organisation du travail

Les ICNA ont toujours fait preuve d'adaptabilité et de flexibilité.

A bordeaux, nous voyons bien aujourd'hui la limite des expés qui sont à présent en place 7 mois sur 12 avec toujours plus de contraintes ! (2 cycles en juillet et en août seulement garantis et une quasi impossibilité de remplacement).

L'UNSA ICNA est toujours prête à discuter d'évolutions mais seulement dans le cadre d'un plan gagnant/gagnant, pas au seul profit de notre administration et des compagnies aériennes comme RYANAIR.

La DGAC veut tout casser avec l'individualisation et le clientélisme en ligne de mire

Appâter avec une prime pour les « happy few » choisis par ... ?! Peut-être que certains ICNA seraient tentés car l'intérêt collectif leur importe peu. Mais ce qui serait considéré comme un « bras d'honneur » par tous, est-il réellement raisonnable et compatible avec notre métier ?!!!!

La V1 propose des solutions insupportables. La V2 devra revenir à la réalité.

Effectifs

Un regard attentif sur la pyramide des âges de notre centre donne le vertige à la jeune génération. L'ampleur de ce qui nous attend en termes de recrutement et de formation est juste gigantesque, alors que nous devons passer théoriquement sous 4F en février 2026.

Ainsi, près de la moitié des ICNA du centre est à renouveler avant 2030 (hors départs en CAP)! S'ajoute un constat de la difficulté de plus en plus grande à se qualifier chez nous, y compris venant de CRNA.

Le centre doit stabiliser une progression et un maintien à au moins 20 PC par équipe (hors PC détachés) à compter de 2025.

160 par an à partir de 2026 : toujours pas suffisant et surtout trop tard !

Mais qui peut encore suggérer des chiffres si éloignés des besoins ?

Le trafic 2019 est en passe d'être égalé en 2023, et déjà les ICNA du centre peinent à poser leurs congés. Si l'XP apportait certes un peu de marge jusqu'à présent, ce n'est plus le cas, comme prévu d'ailleurs dès le début. La flexibilité à présent n'est plus la réponse.

Nous devons revenir à ce qui s'est passé dans les années 90, avec des promos à plus de **180 ICNA par an**, et à **partir de 2025** car il faut bien **5 ans** pour former et **qualifier** un bébé ICNA.

L'UNSA-ICNA LFBB demande à son Bureau National d'encourager la DGAC et le gouvernement à revenir aux bonnes pratiques d'un accord protocolaire gagnant-gagnant et répondant aux attentes légitimes des ICNA, sans protocole depuis 7 ans.

Si personne ne doit avoir de doute sur notre détermination à relever les défis à venir, il ne doit pas y avoir de doute non plus sur notre capacité à nous mobiliser de manière trans-partisane.

Les enjeux sont importants et la DGAC serait bien avisé de proposer une V2 du protocole le plus vite possible, très proche des attentes des ICNA.

